



Dun-les-Places

Source de nature

Morvan Sommets & Grands Lacs

Bulletin n° 24 – Juillet 2020

Bulletin d'Informations Municipales de Dun-les-Places

Mairie de Dun-les-Places
Rue du 26 Juin 1944
58230 – Dun-les-Places



: 03.86.84.62.05



: mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr



: www.dun-les-places.fr

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *Permanence des élus le*
Samedi 09h30 / 11h30

Horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale :

- *Lundi* 13h30 / 16h00
- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
Et 14h00 / 16h00
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *Le 1^{er} Samedi du mois*
08h45 / 12h45



Sommaire :

- Page 01 – Accueil
- Page 02 – Editorial
- Page 03 – Charte de l' élu
- Page 04 – Commissions Municipales
- Page 05 – Arrêté préfectoral sur l'eau
- Page 06 – Cérémonie du 26 juin
- Page 07 – Nos premières décisions
- Page 08 – Réalisation de masques
- Page 09 – La passerelle du ruisseau St Marc
- Page 10 – La 4G arrive à Dun
- Page 11 – Site internet de la commune
- Page 12 – Communauté de Communes
- Page 13 – Communauté de communes
- Page 14 – Parc Naturel Régional du Morvan
- Page 15 – Stop COVID
- Page 16 – Repérer un AVC
- Page 17 – ARORM
- Page 18 – Bibliothèque
- Page 19 – Ecole
- Page 20 – Sésa de Dun-Les-Places
- Page 21 – Carrefour de Dun
- Page 22 – Ciné Cyclo
- Page 23 – Un été....
- Page 24 – Bonus vélo
- Page 25 – Etat civil
- Page 26 – Taxe habitation

CHERS DUNOISES ET DUNOIS



Les résultats des élections du 15 mars 2020 ont confirmé l'élan impulsé en 2014. C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de légitimité et plus encore de responsabilité.

Je tiens, avant toute chose, à remercier l'ensemble des Dunoises et Dunois qui se sont massivement déplacés pour voter, alors que le contexte d'inquiétude sanitaire gagnait du terrain, bien au-delà du taux de participation nationale, démontrant ainsi leur intérêt pour notre commune.

Par leur vote du 25 mai dernier, l'ensemble des élus m'ont témoigné toute leur confiance en m'élisant en qualité de Maire. Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombent pour l'avenir de notre village pour ce nouveau mandat.

Cette nouvelle équipe est placée sous le signe de la pluralité et la diversité de par les compétences de chacune et chacun, leur implication dans la vie associative et leur expérience d'élus.

Cette période de confinement nous aura apporté malgré tout son lot de satisfactions. Quelle chance d'avoir des commerçants locaux qui ont poursuivi leurs activités pour être toujours à notre service.

Un grand bravo à la dernière-née des initiatives solidaires, celle du « club des couturières » qui ont fait preuve d'une grande solidarité et passé un temps incroyable derrière leur machine à coudre à fabriquer plus de 700 masques en tissu pour toutes et tous.

Je profite de ce moment pour saluer l'ensemble du personnel communal. Je sais pouvoir compter sur leur sérieux, leur engagement et leur sens du service aux habitants pour qu'ensemble nous continuions à faire avancer Dun-Les-Places, chacun dans ses missions et avec ses compétences.

A l'image du précédent exercice, vous pouvez compter sur mon entier engagement avec toute l'équipe. La solidarité et le partage sont nécessaires à la vie de tous les jours.

Bel été à toutes et tous

Votre Maire

Fabien Bussy



Charte de l'élu local

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes durant la durée de son mandat et devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »



Le conseil municipal du vendredi 5 juin 2020 a permis de désigner les élus au sein des diverses commissions municipales.

De par la loi, le Maire de la commune, monsieur Fabien BUSSY est membre et Président de droit de toutes les commissions

Communauté de Communes : Morvan Sommets et Grands Lacs	Délégué communautaire - Titulaire : Fabien BUSSY
Communauté de communes :	En charge de la culture – Titulaire : Daniel GONTHIER
Parc du Morvan :	Comité syndical + GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Inondations) Titulaire : Daniel GONTHIER – Suppléant : Patrice SCHALLER
SIEEEN :	Syndicat Intercommunal d’Energies, d’Equipement et d’Environnement de la Nièvre Titulaire : Roman CHARLES – Suppléant : Daniel GONTHIER Mélodie LOUETTE
Finances, Economie :	Roman CHARLES, Daniel GONTHIER, Lucienne BIARDOUX, Jean-Pierre AMIEL, Nicole JOYOT
Appel d’offres :	Titulaires : Fabien BUSSY, Roman CHARLES, Nicole JOYOT Suppléants : Jean-Pierre AMIEL, Marc Antoine SOURD, Patrice SCHALLER
Chemins communaux, Débardage	Roman CHARLES, Mélodie LOUETTE, Patrice SCHALLER, Marc Antoine SOURD
Travaux, Voiries	Roman CHARLES, Daniel GONTHIER, Jean Pierre AMIEL, Patrice SCHALLER
Urbanisme	Roman CHARLES, Daniel GONTHIER, Lucienne BIARDOUX, Michelle DIRSON, Nicole JOYOT, Miriam MATHIEU
Logement, gestion du Parc locatif	Lucienne BIARDOUX, Michelle DIRSON, Miriam MATHIEU
Vie scolaire	Lucienne BIARDOUX, Nicole JOYOT
Eau et Assainissement	Roman CHARLES, Patrice SCHALLER, Marc Antoine SOURD
Communication, Commerce, Loisir, Culture, Tourisme, Animation, Jeunesse	Daniel GONTHIER, Jean-Pierre AMIEL, Michelle DIRSON, Mélodie LOUETTE, Miriam MATHIEU
Cimetière, Environnement	Jean-Pierre AMIEL, Michelle DIRSON, Patrice SCHALLER
Accueil résidents étrangers, nouveaux habitants	Daniel GONTHIER, Mélodie LOUETTE, Miriam MATHIEU
Etat des lieux salle communale	Daniel GONTHIER, Mélodie LOUETTE, Miriam MATHIEU
Camping :	Daniel GONTHIER, Michelle DIRSON, Mélodie LOUETTE, Miriam MATHIEU

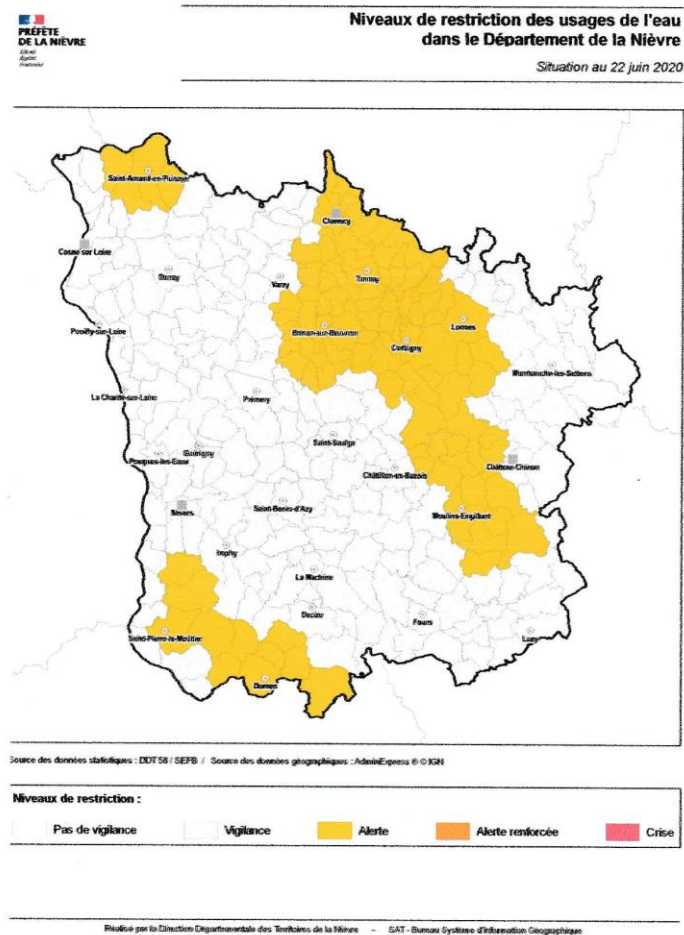
Arrêté de Madame la Préfète portant fixation de mesures de limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Nièvre

«**Considérant l'évolution de la situation hydrologique actuelle**, la nécessité de concilier au mieux les usages de l'eau et la préservation des milieux aquatiques, l'augmentation des températures avec l'arrivée de l'été et l'absence de pluie significative sur certains secteurs du département, des mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en place par arrêté préfectoral.

«**L'arrêté n° 58-2020-06-25-0008 du 25 juin 2020 portant fixation des mesures de limitation** de certains usages de l'eau dans le département de la Nièvre, pour exécution est porté à votre connaissance. Sont placées en alerte les zones de l'Acolin-Colâtre, du Beuvron, de la Dragne, de la Vrille et de l'Yonne aval.

Les autres zones du département sont mises en vigilance. Parmi celles-ci, l'Ixere-Canne, la Nièvre et l'Yonne amont sont particulièrement sensibles au regard d'une tendance baissière depuis plusieurs semaines.

Un niveau de vigilance est maintenu pour la commune de DUN-LES-PLACES au vu des niveaux de recharges actuelles des ressources »





Cérémonie commémorative du 26 juin

Dans un cadre sanitaire défini par le code de la santé publique et par l'arrêté préfectoral portant autorisation de la cérémonie commémorative, la journée du souvenir des événements et des hommes victimes de la barbarie nazie perpétrée le 26 juin 1944 s'est tenue en présence des familles, des élus et des porte drapeaux.

« Il ne pouvait pas, il ne devait pas y avoir de 26 juin sans honorer la mémoire de ces hommes et sans la présence de leurs proches »



POUR NE JAMAIS OUBLIER



Nos premières décisions

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.



- 1- Réglementation de la circulation
Pose de panneaux

2- Relevé des compteurs d'eau à partir du 6 juillet 2020.
De gros soucis techniques à divers niveaux des collectivités n'ont pas permis l'adressage des factures pour le précédent exercice.



- 3- Demande de renouvellement des bacs containers auprès de la Communauté de Communes

- 4- Engagement d'une réflexion sur les économies d'énergie dans la salle culturelle et les logis



- 5- Etude de circulation à l'entrée de la commune

- 6- Valorisation de 1% du taux d'imposition



- 7- Permanence de vos élus tous les samedis matins de 9h30 à 11h30 en mairie durant la période estivale

UN GRAND MOUVEMENT DE SOLIDARITE A DUN LES PLACES

Réalisation de plus de 700 masques en tissus



La municipalité de Dun-Les-Places a souhaité mettre à l'honneur tous les bénévoles qui se sont investis dans la réalisation de plus de 700 masques pour chacune et chacun d'entre vous et inscrire dans la mémoire de notre commune l'engagement qui a été celui de toutes ces mains de fée qui se sont dévouées pour l'intérêt des Dunoises et Dunois.

Dire merci peut revêtir plusieurs formes et c'est parfois un art subtil.



Ici à Dun-Les-Places ; il s'est d'abord conjugué au féminin grâce à vous Mesdames. Puis rapidement on lui a associé le pluriel avec l'arrivée de quelques messieurs. Il a permis d'écrire une nouvelle page du livre d'or de notre beau village.

Tel Rodrigue dans le Cid, vous avez pu dire que « nous partîmes esseulées pour répondre à des besoins ponctuels mais par un prompt renfort au fil des jours, nous nous vîmes nombreux » pour mener à bien ce merveilleux challenge de réalisation de plus de 700 masques à l'attention des Dunoises et Dunois.

Tous ensemble, avec une dynamique remarquable, vous avez eu l'art de rendre possible ce qui paraissait irréalisable mais tellement indispensable.

On dit parfois MERCI pour un petit rien et c'est le charme du quotidien. Mais vous, vous n'avez pas hésité, vous avez su briller quand le monde se lamentait.

Marcel Proust disait : « Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur, ils sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries ».

A vous toutes et à vous tous, associés dans un même élan, vous avez donné de la joie, du bonheur, de la reconnaissance. Que ce message de remerciement vous dise combien les Dunoises et Dunois vous ont placés haut sur l'échelle de leur estime personnelle.

Lors de la remise de vos masques, ils nous ont exprimé, et à travers nous élus, c'était vous qui étiez mis à l'honneur, toute leur gratitude et leur émerveillement.

On dit que dire MERCI renforce les liens et c'est pourquoi l'équipe municipale a souhaité, au nom de tous les habitants, accueillir tous les bénévoles autour du verre de l'amitié

MERCI A VOUS MESDAMES et MESSIEURS, vous avez été les rayons de soleil de notre belle commune.

REFECTION DE LA PASSERELLE DU VIEUX DUN Ruisseau de St Marc

La municipalité de Dun va engager les travaux de réfection de la passerelle qui franchit le ruisseau de St Marc sur le hameau du Vieux Dun.



Une étude a d'ores et déjà été conduite auprès de la Direction Départementale du Territoire de la Nièvre.

Les installations, Ouvrages, Travaux ou Activités susceptibles d'avoir une incidence sur un milieu aquatique relèvent du champ d'application du code de l'environnement et nécessitent une autorisation spécifique.

Parallèlement, la réglementation européenne exige le maintien du bon état général des eaux. Elle impose ainsi que les ouvrages ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques soient conçus, réalisés et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.



Aujourd'hui, l'état de risque majeur implique le traitement de ce dossier dans les meilleurs délais. L'accès à la passerelle est condamné à toute circulation ou passage même d'une personne à pied.

Après examen de l'état général des éléments constituant la passerelle, il ressort que pour des raisons de sécurité, l'ensemble de la structure, madriers et traverses doivent être remplacés.

Quelques informations générales :

Le ruisseau de St Marc est un affluent de la rivière la Cure d'une longueur de 10,2 kms qui lui-même a un affluent, le ruisseau des trois rus.

La largeur du lit mineur au niveau de la passerelle est de 3,627 m et la hauteur des berges de 1,674 m.

LA 4 G ARRIVE A DUN-LES-PLACES



En complément des actions préalablement conduites dans notre commune par votre équipe municipale :

- Passage de la fibre optique au cœur du bourg
- Présentation du réseau Nordnet via le satellite

nous sommes aujourd'hui en capacité de vous annoncer que le réseau mobile des téléphones portables va s'améliorer grâce à l'arrivée de la 4G dans les prochains jours.



Dans le cadre d'un accord New Deal engagé entre l'état et les quatre opérateurs de téléphonie mobile, (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR), un engagement à généraliser la 4G sur l'ensemble des réseaux existants a été signé.

Ainsi, conformément à ces nouvelles dispositions réglementaires, nous vous informons que le pylône situé dans notre commune, lieu-dit Chemin rural du Mont Velin, installé par Orange, fera l'objet d'un changement d'antenne pour accueillir les services de la 4G des quatre opérateurs de téléphonie mobile.

Par cette nouvelle installation, nous espérons contribuer à l'attractivité de notre territoire et répondre aux aspirations légitimes qui étaient les vôtres et que vous nous aviez exprimées en aspirant à accéder aux mêmes services que les habitants des territoires urbains.

Nous rappelons les avantages de la 4G



À la différence du réseau 3G, la 4G propose un débit de 150 Mb/s ce qui permet d'exploiter au maximum les capacités d'un terminal mobile. Jusqu'ici, les données internet et conversations téléphoniques étaient séparées avec la 3G ayant pour conséquence de partager le débit entre les utilisateurs connectés. Mais avec la 4G, l'ensemble de ces données est désormais rassemblé. Le transfert est donc plus rapide et de qualité optimale. En outre, il est possible pour les utilisateurs de visualiser des vidéos en Haute définition.

Votre site internet de la commune de Dun-Les-Places souhaite faire peau neuve



Question : Est ce que vous vous servez du site <http://dun-les-places.fr> pour vous renseigner, pour vous mettre au courant de ce qui se passe dans votre commune ?



POURQUOI UN SITE INTERNET DANS NOTRE COMMUNE DE DUN ?

- ▶ Un accès à l'information de notre commune de dernière minute en un clic
 - ▶ une recherche personnalisée et intuitive pour connaître ce qui se passe dans notre commune.
 - ▶ communiquer avec les touristes et les résidents.
- ▶ mettre en valeur notre commune car le site est souvent le premier résultat d'un moteur de recherche lorsque quelqu'un cherche le nom d'une ville. Il peut être un véritable moteur du développement économique.

Mais comment faire pour parler de tout avec tout le monde ? Qu'est-ce que vous trouvez sur ce site ?

- les informations de la mairie : horaires, vos conseillers, les comptes rendus des Conseils Municipaux, les permanences de vos élus,....
- les bulletins, les programmations des collectes des déchets, les analyses d'eau.....
- les événements à venir : Carrefour de Dun, Comité des fêtes, Sésa, Bibliothèque.....
- les commerces, les hôtels, les restaurants avec leurs horaires et leurs services.....
- les informations multiples pour les visiteurs de notre village : les gîtes, chambres d'hôtes, le camping
- le Mémorial, les attractions touristiques offertes par le Parc, les ballades.....
- etc....

Après les premières années d'essai, l'équipe municipale aimerait profiter de vos remarques pour améliorer le site. Le mieux serait de le faire avec vos suggestions !

▶ Peut-être y a-t-il des sujets sur lesquels vous aimeriez être informés ?

▶ Peut-être avez-vous d'autres remarques ?

Les bureaux municipaux ne sont ouverts qu'à certaines heures de la journée. En vous permettant d'accéder à plus d'informations en ligne, vos élus vous offre la possibilité d'être informés en direct sur la vie de votre commune.



La commission communication est en train de réfléchir à toutes ces questions et c'est avec vous, que nous serons à même de coller au plus près de vos attentes.



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

La communauté de communes a porté les projets suivants sur la commune de Dun-Les-Places :

- ❖ **l'aménagement du mémorial de Dun-les-Places et le financement de l'association Morvan terre de Résistances-ARORM pour la gestion et l'animation du lieu, en partenariat avec la commune ;**
- ❖ **la réouverture de la boulangerie avec modernisation et rénovation des locaux, sous bail commercial intercommunal actuellement ;**
- ❖ **la construction du bâtiment relais accueillant l'entreprise Slide control et actuellement en cours de vente.**

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PENDANT LA CRISE

AUPRES DE TOUS

Pendant la crise sanitaire liée au coronavirus, et grâce à la mobilisation des agents de collecte et de déchetterie venus en renfort, la collecte des déchets en porte-à-porte a pu être réalisée dans des conditions quasi-normales pour faire tourner ce service essentiel à la population.

Le rythme de rotation des bennes réalisée par des prestataires privés s'étant normalisé, les 3 déchetteries du territoire situées à Château-Chinon, Lormes et Montsauche-Les Settons ont pu réouvrir aux horaires habituels depuis le 15 juin dernier.

Par des petits mots et des petites attentions, vous avez été nombreux à remercier les agents et à saluer leur travail, merci à vous !

Retrouvez les consignes de tri, le calendrier de collecte et les horaires de la déchetterie sur www.ccmorvan.com

AUPRES DES ENTREPRISES

La communauté de communes s'est mobilisée pendant la crise pour soutenir les entreprises du territoire. Des mesures d'urgence ont été prises ; d'autres sont encore en cours de réflexion.

Premières actions réalisées

- ❖ **Des entretiens téléphoniques auprès de chaque entreprise**, suivis d'envois d'informations par mail ont été réalisés tout au long des 2 mois de confinement pour identifier les conséquences de la crise sur chacune d'entre elles et leur donner, si besoin, des informations sur les aides existantes et leurs modalités.
- ❖ **Un guide méthodologique sur les aides mises en place** a été créé pour les entreprises puis **actualisé régulièrement** sur le site de la communauté de communes. Il a été envoyé par mail à l'ensemble des entreprises du territoire.
- ❖ Les loyers des baux commerciaux intercommunaux (dont la boulangerie de Dun les Places) **ont été suspendus pour les mois de mars, avril et mai**, dans l'attente d'une décision du conseil communautaire sur leur annulation définitive ou non.

- ❖ La communauté de communes a publié sur les réseaux sociaux une vidéo promotionnelle pour la réouverture des cafés et restaurants du territoire, qui a été vue plus de 90 000 fois et partagée plus de 1 500 fois.

Les pistes de réflexion

Une réelle photographie des difficultés des entreprises dues à la crise ne sera disponible qu'à l'automne ; il est donc compliqué de proposer de nouvelles mesures d'aides dans le cadre du plan de soutien intercommunal dès maintenant. Ce plan devra être travaillé avec les nouveaux élus communautaires qui pourront se réunir à partir de mi-juillet.

En lien avec nos partenaires, Agence de développement touristique de la Nièvre, Pays Nivernais Morvan, Région, BGE Nièvre-Yonne, associations de commerçants du territoire, les actions suivantes pourront être étudiées :

- ❖ Mise en place d'un régime d'aides directes par délégation de la Région ;
- ❖ Participation à l'opération « Essayez la Nièvre » de l'agence de développement touristique de la Nièvre à destination de familles qui souhaiteraient changer de vie et qui pourront bénéficier d'une semaine en gîte sur notre territoire, et de rencontres avec les élus locaux, des acteurs économiques, des recruteurs potentiels, des agents immobiliers lors de leur venue ;
- ❖ Allègement de la CFE pour les entreprises du tourisme ;
- ❖ Mise en place d'un fonds d'aides à l'immobilier d'entreprises ;
- ❖ Mise en place de « chèques-cadeaux » par les associations de commerçants du territoire financés par la CCMSGL...

Vous souhaitez participer à cette réflexion ? Vous avez un projet d'entreprise ou pour votre entreprise, vous cherchez conseil ?

Contactez Eric LEFEBVRE, agent de développement économique
03 86 22 31 62 - eric.lefebvre@ccmorvan.fr

LE TRANSPORT A LA DEMANDE, OUVERT A TOUS

La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs est chargée de l'organisation et de la gestion du transport à la demande sur son territoire.

Le principe est simple : un conducteur peut venir vous chercher à votre domicile pour vous emmener à Lormes tous les jeudis matin, que ce soit pour vos rendez-vous médicaux, vos loisirs, vos achats, vos courses, vos démarches administratives...

Ce dispositif est ouvert à tous les habitants, sans condition d'âge ni de revenu. Le prix du trajet est fixé à 1,50 € soit 3 € pour un aller-retour.

VOTRE TRAJET EN 3 ÉTAPES



1. Réservez votre trajet le mardi de 9h00 à 12h00 au 06 47 14 37 61



2. Tenez-vous prêt(e) le jeudi matin, un conducteur vient vous chercher à votre domicile, il vous y ramènera par la suite.



3. Réglez votre trajet (3€) directement au conducteur

Retrouvez toutes les informations en mairie, aux pôles d'accueil de la communauté de communes et sur www.ccmorvan.com



UNE ANNEE UN PEU SPECIALE LES 50 ANS DU PARC Concours et avis de recherche

Le Parc naturel régional du Morvan a 50 ans cette année, même si l'actualité tend à le faire oublier. Pour célébrer ce cinquantième anniversaire, diverses animations ont été proposées tout au long de l'année. Parmi celles-ci, deux concours ont été lancés.

L'un est un concours de pâtisserie pour la création d'un **gâteau spécial 50 ans du Parc**, s'adressant à tous les artisans boulangers et les pâtisseries du Morvan et les cuisiniers amateurs habitant le Parc.

Le second concours, artistique, **#50nuancesdumorvan**, ouvert à tous, fait appel à la fibre artistique de chacun pour créer une œuvre en lien avec les 50 ans et les valeurs du Parc naturel régional du Morvan. Les recettes et créations artistiques peuvent être proposées jusqu'au 31 août. Les deux règlements pour ces concours sont disponibles sur le site internet du Parc www.parcдумorvan.org.

Résultats et remises des prix auront lieu lors de la **Fête de l'Automne et des Associations du Morvan**, le 3 octobre 2020 (sous réserve que l'événement soit maintenu).

En parallèle, le Parc recherche des personnes nées le 16 octobre 1970 dans les communes classées du Parc naturel régional du Morvan.

Le 16 octobre prochain sera, en effet, le jour anniversaire du décret classant officiellement le Morvan en Parc naturel régional. Un événement institutionnel est prévu à cette occasion, invitant toutes les personnes du territoire qui auront le même âge que le Parc, à célébrer ensemble ces 50 ans de vie commune !

Les personnes nées en Morvan le 16 octobre 1970 dans une maternité, une commune du Morvan sont invitées à se faire connaître auprès de cette adresse :

valerie.pompon@parcdumorvan.org, avant le 30 juin 2020.

Contacts presse

Jean-Philippe CAUMONT, directeur

courriel : jp.caumont@parcdumorvan.org

La crise sanitaire que nous vivons a par ailleurs mis en lumière l'utilité des nouveaux moyens de communication. Adresser rapidement une information courte à tous s'avère particulièrement utile et efficace sans pour autant remettre en cause la richesse du lien social et physique à travers des échanges. Le numérique est un outil à notre disposition et la situation d'aujourd'hui nous a démontré son utilité.

Dès lors, la maîtrise de cet outil passe par une démarche volontaire de votre part de communiquer vos coordonnées. Elle reste totalement libre pour franchir le pas.

STOP COVID

*



StopCovid est une application qui s'inscrit dans le plan global de déconfinement du Gouvernement dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Objectifs : vous protéger, protéger les autres, et soutenir les efforts des soignants et du système de santé pour stopper au plus vite les chaînes de contamination.

Mercredi 27 mai, l'Assemblée nationale et le Sénat se sont prononcés en faveur du déploiement de StopCovid. Depuis le mardi 2 juin, l'application StopCovid est disponible en la téléchargeant sur Apple Store et Google Play.

Le principe est le suivant : prévenir les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent être prises en charge le plus tôt possible, le tout sans jamais sacrifier nos libertés individuelles.

Cette application apporte une aide complémentaire au travail des médecins et de l'Assurance maladie pour identifier les "personnes contacts" et les prendre en charge. StopCovid est une application transparente, temporaire, téléchargeable sur la base du volontariat, qui s'inscrit dans le cadre de protection de la vie privée.

REPERER UN AVC Accident vasculaire cérébral

Etablie en relation avec le corps médical, cette fiche n'a aucune prétention mais simplement celle de sauver des vies et éviter de gros problèmes.

Un AVC, s'il est pris en charge dans les 3 heures de son 1^{er} diagnostic par un médecin neurologue, peut n'avoir aucune conséquence.

CE QU'IL FAUT SAVOIR : 1 AVC peut déclencher deux choses : La mort ou un handicap

QU'EST-CE QU'UN AVC ? C'est un caillot de sang qui monte dans une des veines qui alimente le cerveau. Dès lors, c'est toute une zone du cerveau qui n'est plus nourrie ni en nutriment, ni en sang ni en oxygène.



MAINTENANT : On connaît tous autour de nous des personnes qui ont eu ou ont été touchées par un AVC.

ALORS : Dès que vous avez quelque chose qui semble anormal (je trébuche, je ne me concentre plus, je me sens dans les vapes,...) on doit se poser des questions.

Dès qu'il y a une anomalie dans le mode de fonctionnement d'une personne, vous devez avoir les réflexes suivants :

- 1- **Demandez à la personne de sourire** → si elle est incapable de sourire par elle-même, c'est qu'il y a un problème neurologique ► soupçon d'AVC
- 2- **Dire une phrase toute simple type** → il fait beau aujourd'hui, je suis venu en voiture. Si elle a du mal à formuler ► soupçon d'AVC
- 3- **Demandez de lever les deux bras en même temps** → si la personne n'arrive pas à lever l'un des deux bras ► soupçon d'AVC et une partie du cerveau est touchée
- 4- **Demandez de tirer la langue** → si la personne a la langue qui croche, c'est-à-dire qui part dans un sens ou dans l'autre et qu'elle a du mal à tirer la langue ► on peut-être sur qu'il y a un soupçon d'AVC.

EN RESUME : Quels que soient ces symptômes, s'il y en a un seul qui n'est pas facile à faire de façon systématique, **il faut appeler le 15 pour une prise en charge médicale.**

QUE FAIRE EN ATTENDANT LES SECOURS ?

- **allonger la personne** avec un oreiller sous la tête et la laisser allongée jusqu'à l'arrivée des secours
- **noter l'heure à laquelle les signes d'AVC** (déformation de la bouche, troubles de la parole, faiblesse musculaire...) sont apparus. Ne pas faire boire ni manger, Ne donner aucun médicament.

Maintenant que vous avez lu cela, vous aurez le bon réflexe médical

L'équipe de Morvan terre de Résistances-ARORM est heureuse de vous retrouver et de vous accueillir !

Durant cette période de confinement, l'équipe s'est retrouvée au chômage partiel, nos activités suspendues et le début de saison véritablement bouleversé. Depuis le 3 juin, nos activités ont repris.

Le musée et le mémorial ont rouverts leurs portes, en respectant le protocole sanitaire en vigueur. Nous ne pouvons rattraper les annulations notamment des groupes scolaires, mais nous espérons que les visiteurs vont répondre présents cet été et invitons chacun à venir, revenir et faire (re)découvrir nos sites pour nous soutenir !

Pour cette saison, nous proposons deux expositions temporaires :

- au musée de la Résistance, une exposition consacrée à une figure de la Résistance intellectuelle, un poète et homme de médias « Max-Pol Fouchet, un poète de la liberté ».

- en plein-air autour de l'église de Dun, une exposition qui nous vient du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon « La vie à en mourir. Lettres de fusillés 1941-1944 ».

Nous avons le plaisir également de nous associer au Carrefour de Dun et à l'association Cinécyclo pour une soirée de projection en plein-air le 18 juillet, autour du thème des migrations.

Pour ceux et celles qui le souhaitent, vous pouvez adhérer à notre association, Morvan terre de Résistances-ARORM, qui gère le Mémorial, le musée de la Résistance et anime les aménagements « Résistances en Morvan-Chemins de mémoire ». Les dons sont également les bienvenus !

N'hésitez pas à nous contacter (03.86.78.72.99) ou à consulter notre site : www.museeresistancemorvan.fr

Au plaisir de vous retrouver et en vous souhaitant un bel été ! À bientôt,

Aurore Callewaert

Directrice

Photos/ visuels affiches des expos





L'été est là, bien présent. Une balade en forêt, les arbres bruissent, les ruisseaux nous chantent une douce mélodie et nous apportent cette fraîcheur tant recherchée.

Pour vous donner quelques idées et vous guider dans vos prochaines plantations, notre bibliothèque regorge de livres et revues sur le jardinage.

Notre dicton en morvandiau: Mettre une coccinelle (barbôlotte) sur sa main en chantant : « Barbôlotte, barbôlotte : Dis-moè che çai frai bon demaing » Si elle s'envole : beau temps. Si elle ne s'envole pas (ou pas très loin) : mauvais temps.

Nos nouveautés : ♥ **Même les arbres s'en souviennent de CHRISTIAN SIGNAL**

Lassé de la vie urbaine, Lucas, trente ans, rend régulièrement visite à Emilien, son arrière-grand-père, qui s'est retiré dans un petit appartement proche du hameau où il a grandi. Lucas est très attaché à la maison de famille qui le rappelle à ses origines car il sait que c'est là que s'est joué le destin des siens. Un jour, il décide de restaurer les vieux murs qui résonnent encore de l'histoire familiale et, pour mieux s'en imprégner, demande à son arrière-grand-père d'écrire le récit de sa vie. Emilien raconte alors comment il est né dans ce hameau du Limousin en 1915, et comment, malgré un travail acharné, il a assisté à la désertification des campagnes qui tentaient de basculer dans la modernité. C'est pourtant là, dans ces venelles qu'il faut aujourd'hui défricher, que Lucas et son arrière-grand-père aiment à rêver que tout n'est pas perdu.

Ce livre parle du progrès de l'environnement, la désertion des campagnes etc.

Dans ce roman sensible et plein d'espoir, l'auteur évoque la transmission entre des générations que tout semble séparer mais qui ont en commun l'essentiel : le vrai sens de la mémoire et de la vie.

Christian Signol, auteur de nombreux romans et sagas, maître de la littérature populaire, est un conteur hors pair dont le succès ne se dément pas.

♥ **Les trois femmes du consul de JEAN-CHRISTOPHE RUFFIN**

À Maputo, capitale du Mozambique, aucun client n'ose s'aventurer à l'hôtel dos Camaroes, malgré son jardin luxuriant. C'est que le patron est un vieux Blanc au caractère impossible. Aussi quand on le retrouve mort un matin, flottant dans sa piscine, nul ne s'en émeut.

Sauf Aurel Timescu, roumain d'origine, Consul adjoint à l'ambassade de France. Calamiteux diplomate, c'est un redoutable enquêteur quand il pressent une injustice.

Trois femmes gravitent autour du défunt. C'est vers l'une d'entre elles que se dirigent arbitrairement les soupçons de la police. Pour démontrer son innocence, le Consul va devoir entrer dans la complexité de relations où se mêlent l'amour, la chair et l'intérêt.

Avec sa méthode intuitive et ses tenues loufoques, Aurel va s'enfoncer plus loin que quiconque dans ces passions africaines. Jusqu'à débusquer le « gros coup ». Celui qui a coûté la vie au vieil hôtelier.

Et qui nous plonge dans un des plus grands drames écologiques de la planète.

Un vrai polar à la sauce africaine, épicé, coloré, sensuel mais pas trop, mené tambour battant par un " inspecteur " privé décalé et très couleur locale.

Jean Christophe Rufin, 67 ans, personnalité multi-facettes attachante, est un écrivain atypique dont les romans reflètent ses voyages, sa carrière déjà longue, ses engagements altermondialistes et son attachement à l'Afrique.

« Consul foutraque mais perspicace, plus proche de Columbo que de SAS, le nouveau héros imaginé par l'académicien est appelé à un long destin romanesque.»

LE FIGARO MAGAZINE

Comité des fêtes



Au vue des événements de ces derniers mois nous sommes contraints d'annuler le feud artifice qui était prévu le 1er Août.

Le protocole sanitaire ne nous permet pas de l'organiser sereinement.

Nous espérons vous retrouver très rapidement pour de nouvelles fêtes et dans de meilleures conditions.

L'équipe du comité des fêtes vous tiendra au courant de son prochain agenda

Nous espérons à très bientôt

L'équipe du comité

La présidente du Comité des fêtes,

Caroline Charles Auffray

L'école

Rentrées printanière et estivale

Le 11 mai , 10 élèves avaient la possibilité de revenir à l'école. Violaine, la maîtresse, avait anticipé ce retour et avait réfléchi à une nouvelle organisation, en accord avec les normes sanitaires en vigueur, préconisées par le ministère de l'Education Nationale.



Ce 11 mai, nous avons déménagé. Merci à Damien pour son aide précieuse.

Le 12, Violaine, avec Laurence et Christelle qui avaient accepté de reprendre le travail, ont revu le rythme de la journée, et l'organisation du restaurant scolaire. Mr Doré ayant accepté de livrer des repas froids.

Le 14 mai, 8 élèves (moyens et grands) ont repris avec joie le chemin de l'école puis bientôt 9.

Le 22 juin, l'école étant à nouveau obligatoire, 3 petits et 2 grands ont rejoint les autres.

Bonnes vacances à tous.



Chères Dunoises, Chers Dunois,

Comme vous le savez,

La Sésa de Dun les Places a pour but d'aider notre commune à la rénovation, la mise en valeur de l'église Sainte Amélie de Dun les Places et son histoire.

Depuis cette année, l'association a été reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale, ce qui démontre la rigueur et l'utilité de La Sésa de Dun les Places.

En conséquence, les versements effectués au profit de l'association peuvent ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue par les dispositions des articles 200-1 et 238 bis-1^e du C.G.I.

Au terme de ces articles, les reçus fiscaux que nous pouvons dorénavant délivrer, ouvriront droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Cette année, plus encore, en raison de la crise sanitaire qui empêche notre association de réaliser des manifestations, des expositions, ou des concerts au sein de notre église, qui offre une acoustique remarquable, l'association est privée d'une partie de ses ressources.

Nous espérons néanmoins pouvoir vous proposer un très beau concert en septembre si, bien entendu, toutes les autorisations et les conditions sanitaires sont réunies.

En participant à ces manifestations lorsqu'elles peuvent avoir lieu, en tant que membre, donateur, ou sous quelle que forme que ce soit, vous aidez la Sésa de Dun les Places dans son action et nous vous en remercions chaleureusement.

Elle ne peut exister sans ses adhérents et sans vous.

Pour toute information, vous pouvez nous écrire à : contact@sésa-dun-les-places.fr

JP AMIEL



carrefourdedun@gmail.com
Tél: 06 80 22 76 09

Max, Olivia, Pierre, Héléna, Paul, Sarroo, Mildred, Mo... autant de personnages qui, à travers chacun des films qui ont ponctué l'année, nous ont interpellés sur des trajectoires individuelles.

Toutes, à la fois complexes et riches, quelquefois drôles ou écorchées, engagées ou invisibles, souvent fragiles, nous ont rappelé combien l'existence humaine est loin d'être banale ou pire insignifiante. Pour reprendre les mots que Sara Forestier a dit à l'un de nous : l'essentiel est « d'être soi-même sans céder à la pression de la société d'être dans la performance »

De La Ciotat à Calcutta, de Clamecy à Sydney, ici ou ailleurs, les voyages que les films nous ont invités à faire, nous amènent à mesurer l'enjeu de faire de cette terre notre commun à défendre et à protéger, ensemble...

Paul François nous l'a rappelé lors de sa venue pour accompagner le film *Les Sentinelles*, tout comme Cédric Herrou dans *Libre* : c'est possible de sortir des déterminismes, qu'ils soient environnementaux ou sociaux.

L'actualité nous assène constamment de messages alarmistes face auxquels les efforts peuvent paraître vains d'autant plus aujourd'hui avec la crise sanitaire qui nous touche...

Pourtant au Carrefour on a envie d'y croire... de croire que oui, c'est possible d'éviter la fin du monde ou de s'entretuer, de croire que oui c'est possible de penser le monde différemment, avec enthousiasme...

D'accord, certains peuvent nous faire le reproche d'être utopistes... Quand bien même, on le prend plutôt bien...

C'est pour ça qu'en 2019, puis en 2020, on avait envie de proposer, en plus des films, une programmation de spectacles, débat, conférences, concert, théâtre, qui permettrait de questionner, réfléchir, sourire, et envisager d'autres formes de possibles, pleines de diversité, et de belles énergies.

Nous on n'est pas fatigués... on a très envie de poursuivre cette aventure, continuer à rêver, à découvrir d'autres icis et d'autres ailleurs, imaginer des alternatives... et ça on a envie de le faire avec vous, au Carrefour... et aussi avec nos alliés qui œuvrent à leur façon pour donner envie d'habiter le monde autrement : la Coop des savoirs, l'ARORM, la Brassée et son festival Jaune Moutarde, Cinécyclo et la Véloscène cette année.

Alors continuons à rêver, à questionner, à apprendre, à papoter, à nous marrer, mais ensemble, autour des animations du Carrefour et d'un apéro partagé !

Merci à tous de nous donner cette énergie : les artistes, les gens du cinéma, de la musique, du spectacle, les habitants, les financeurs (publics ou privés), les adhérents... à tous, un immense merci et longue vie au Carrefour !

L'équipe du Carrefour de Dun

« Le jour du Carrefour » – 12 août 2020



Nous souhaitons vivement que toutes les conditions seront réunies pour assurer le déroulement de cette formidable « Première cinéma » dans notre commune.

Cette journée se déroulera le mardi 12 août, durant laquelle seront projetés les 3 films que nous n'avons pas pu visionner en avril, mai et juin puis le film initialement programmé le 8 août.

carrefourdedun@gmail.com
Tél : 06 80 22 76 09

Accès libre

Programme de la journée

10h00 : le film : 21 grammes
13h30 - 14h30: le film : les conquérantes
16h30: le film : les chatouilles
19h00 : le film : le grand bain

► Croissants café à partir de 9h30

► Restauration possible sur place toute la journée sous réserve des autorisations nécessaires en respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de l'événement.

ET

Ciné Cyclo – Tournée Morvan 2020



Pour la deuxième année consécutive :

En partenariat avec l'ARORM, une projection en extérieur le 18 juillet avec l'association **Ciné Cyclo** de courts métrages sur le thème des migrations.

La séance se déroulera à la tombée de la nuit, autour de l'église ou dans la salle des fêtes en fonction des conditions météorologiques.

Venez découvrir ce concept original.

Accès libre

C'EST REPARTI, le camion
« L'alimentation générale culturelle devient »
« Un été 2020 qui vaut le détour »



Dans un hameau du Morvan, des chaises en plein air et un klaxon de camion annoncent l'imminence d'une proposition de la tournée " Un été 2020 qui vaut le détour ", qui apporte l'été aux ruraux isolés aussi bien une conférence du linguiste Claude Hagège qu'un concert de quatuor à cordes et bien d'autres belles surprises à découvrir.

C'est sympa, c'est gratuit mais surtout on passe un très, très bon moment.



Cette année, compte tenu du contexte, le « camion – Un été 2020 qui vaut le détour » ne passera pas tous les 15 jours.

Une seule intervention artistique cet été, le 23 juillet à 15h à Mézauguichard

Bonus vélo : une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Si vous achetez un vélo à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide de l'État, appelée bonus vélo à assistance électrique. Quelles sont les conditions de cette aide ? Quel est son montant ? Quelles démarches devez-vous suivre pour l'obtenir ?

Les conditions du bonus vélo à assistance électrique

Les conditions d'attribution de l'aide de l'État sont fixées par l'article D251-2 du code de l'énergie.



Les bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être majeur
- être domicilié en France
- avoir une cotisation d'impôt sur le revenu nulle l'année précédant l'acquisition du vélo
- avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par une collectivité locale.

Les caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être neuf
- ne pas utiliser de batterie au plomb
- être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route
- ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Le montant de l'aide sera plafonné en fonction des critères suivants :

- le montant de l'aide d'État complète l'aide allouée par la collectivité territoriale
- il ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale
- le montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20 % du coût d'acquisition ou 200 €.

Exemple

Pour l'achat d'un vélo de 900 €, vous avez une aide de 100 € de la collectivité territoriale de votre lieu de résidence.

Le calcul de l'aide d'État se calcule ainsi :

$$(900 \times 20\%) - 100 = 80 \text{ €}.$$

En revanche si la collectivité territoriale vous verse 250 € pour l'achat de ce même vélo, dans ce cas, le montant de l'aide d'État est nul car le montant des 2 aides cumulées ne doit pas excéder 200 €.

La demande d'aide doit être effectuée via un formulaire spécifique au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo.

Télécharger le formulaire « PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE »

Le formulaire renseigné doit être transmis à la direction régionale de l'Agence de services et de paiement (ASP) accompagné des pièces justificatives suivantes :

- copie de la carte d'identité, ou du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- copie de la facture d'achat du vélo + copie du RIB
- copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat (pour un achat effectué en 2020, il s'agit de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)
- copie de la preuve de paiement de l'aide attribuée par la collectivité locale pour l'achat du vélo



NOS JOIES



Naissances :

27/01/2020 : Laura GARNIER - L'Huis Laurent

28/01/2020 : Louna GALLOIS – Dun

20/03/2020 : Alexine FERRAND - Mézauguichard

22/04/2020 : Paul RABEUX - L'Huis Tripier

NOS PEINES



Décès :

31/01/2020 : Monsieur Abraham CLAIN - Bornoux

13/03/2020 : Madame Jacqueline BELIN - L'Huis des Meuniers

09/05/2020 : Madame ANCHISI Marie-Antoinette - Bornoux

25/05/2020 : Monsieur Henri POILLOT – Bornoux

14/06/2020 : Madame Camille RAYMOND - Le Parc

Suppression de la taxe d'habitation : calendrier et dates Juin 2020

Qui sera totalement exonéré de taxe d'habitation ? Et quand ? Calendrier, conditions et bénéficiaires de la suppression totale de la taxe d'habitation prévue par la réforme Macron.



Logements concernés

La suppression totale de la taxe d'habitation, prévue pour 2023, concerne tous les contribuables, locataires ou propriétaires, quel que soit le montant de leur revenu. Mais elle ne vise que les locaux affectés à la résidence principale. Les résidences secondaires ou les locaux occupés par des personnes morales (association, entreprise, etc.) sont donc exclus.

Exonération et allègements

Certains contribuables bénéficient d'allègements et/ou d'exonérations de taxe d'habitation, sous conditions d'âge et/ou de ressources (personnes âgées, handicapés, etc.).

Ces dispositifs sont maintenus jusqu'à la suppression de la taxe en 2023. Ils s'appliquent donc parallèlement à la mise en place des dégrèvements (cf. ci-dessous).

Dégrèvement progressif

Dans le cadre de la réforme Macron, les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à certains plafonds bénéficient d'un dégrèvement progressif de leur taxe d'habitation :

30% du montant de la taxe en 2018 - 65% en 2019 - 100% en 2020.

Pour ces contribuables, la suppression totale de la taxe est donc effective dès 2020

Le dégrèvement est partiel pour certains contribuables dont les ressources dépassent de peu les plafonds exigés. Dans ce cas, les exonérations ci-dessous s'appliquent au montant résiduel de la taxe.

Exonérations 2021-2022

Tous les contribuables, sans aucune condition de revenus, bénéficient d'une réduction de leur taxe d'habitation égale à 30% en 2021 et 65% en 2022.

Cette réduction sera de 100% en 2023 et aboutira donc à la suppression totalement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Numéros d'urgences

Samu - urgences médicales :	315
Police Secours :	17
Pompiers :	18
Gendarmerie LORMES :	03 86 22 87 89
Centre antipoison :	03 83 22 50 50
Samu social :	115
SOS amitié	03 80 67 15 15
Enfance maltraitée :	119
Violences conjugales :	3919
Ecoute cancer :	0 800 940 939
Sida info service :	0 800 840 800
Drogues info service :	0 800 23 13 13
Ecoute alcool :	0 980 980 930
Jeunes violence écoute	0 808 807 700
N° international d'urgences :	112
Alerte attentat enlèvement	197
Maltraitance personnes âgées et personnes handicapées	3977
Aide aux victimes	116006

Vos services de proximité

Agence Postale Communale

A la mairie

Bibliothèque : à la mairie

Epicierie : 03 86 84 65 44
Fermée le dimanche après-midi et le lundi

Boulangerie : 03 86 78 04 05
Fermée dimanche après-midi et mardi

Salle culturelle : location de salle :
Mairie de Dun les Places

03 86 84 62 05

Direction Départem. des Territoires

15, rue François Mitterrand
58210 CHATEAU-CHINON

Tél. : 03 86 79 49 90

Cartes grises

Damien Goffart : 06.77.12.49.08

Votre santé

Maison médicale de Montsauche

Place du 25 Juin 1944

58230 Montsauche les Settons
03 86 84 52 34

Docteur Van Osta de Montsauche
03 86 78 22 08

Pharmacie

Rue Henri Bachelin

58230 Montsauche les Settons
03 86 84 53 96

Infirmière

Eva Rossi – 06 40 99 50 50

Rue du 11 Novembre

58230 Dun-les-Places

Ostéopathe :

Aude Jacqueson : 06 63 91 25 12

Rue du 11 Novembre

58230 Dun-les-Places

Kinésithérapeute

Astrid Lambregts – 06 45 71 42 41

58230 Dun-les-Places

A domicile et uniquement sur rdv

Hôtellerie-Restauration-Traiteur

Auberge ensoleillée: 03.86.84.64.57

Chalet du Montal: 03.86.84.62.77

Le Mont Velin: 03.86.84.63.04

Gîtes-Chambres d'hôtes

Camping municipal « Christel »:

06.30.51.54.80

Les Croisettes « Bornoux »:

07.89.20.33.59

Nathalie « Vieux Dun »: 06.71.05.65.14

Au Ptit bonheur « Mezaugichard » :

06.17.79.08.00

La Picherotte« Huis Chatelain » :

03.84.84.63.32 ou 06.71.17.73.63

Moulin du Plateau: 03.86.78.83.94

Le Coeur du silence « Huis Gillot »:

06.30.68.87.49

Loisirs motorisés

Slide Control (achat, vente, réparations,
randonnées quad): 03.86.84.60.67

Jacky Rando Quad: 06.70.85.45.76

Entreprises du bâtiment

BFS Dirson Christian: 06.99.64.16.30

Guillot Laurent: 03.86.84.63.04

Menuiserie

GM Agencements: 07.70.53.61.82

Travaux forestiers, bois de chauffage

Arnaud Roumier: 06.77.05.69.61

Entretien espaces verts

Les jardins du Morvan: 06.46.19.50.45

Transports

Les Cars Charles: 03.86.84.61.67

Taxis Caroline: 06.84.81.40.25

Produits régionaux

J-Claude Voillot (miel): 03.86.84.62.93

Patrice Schaller (miel): 03.86.84.61.88

La Vallée de la Cure (fromages de chèvre):
06.36.57.84.91

Autres activités

Céramiste « Emilie »: 07.80.35.11.29

Chapiteau « Sylvain »: 06.80.15.37.09

Animateur-chanteur : Thiery Chareyre
07.85.77.38.62

Maraîcher bio

Mr. Malaterre: 03.86.84.63.32

Bricolage «Guido Koenis»:
06.42.55.65.67

Si vous aussi, êtes en activité, et souhaitez
avoir vos coordonnées sur cette page,
merci d'en informer la municipalité.

www.dun-les-places.fr

Vos démarches

Mairie de Dun les Places :

Rue du 26 Juin 1944
58230 DUN LES PLACES
03 86 84 62 05

Conseil Régional de Bourgogne Franche- comté

17, Bd Trémouille - CS 23502
21000 DIJON - 03 80 44 33 00

Conseil Départemental de la Nièvre :

Hôtel du Département
58039 NEVERS CEDEX
03 86 60 67 00

Conseillers Départementaux

Mairie de Lormes

1, place François Mitterrand
58140 LORMES - 03 86 22 31 55

Communauté de Communes

Morvan Sommets et Grands Lacs :

Place François Mitterrand – BP 8

58120Chateau-Chinon -

03 86 79 43 99

Préfecture de la Nièvre : Nevers

03 86 60 70 80

Sous-Préfecture : Château-Chinon

03 86 79 48 48

La Fiscalité

Trésorerie

13 rue de Bibracte – CS 90074

58120 CHATEAU-CHINON

03 86 79 49 60

Service des Impôts 03 86 27 54 60
58500 CLAMECY

Les associations

Carrefour de DUN : D. Gonthier et

C. Faure . : 06 80 22 76 09

Comité des Fêtes : Présidente :

C. Charles : 06 84 81 40 25

Mémorial - 03 86 78 72 99

Gestion - MTR-ARORM -

Maison du Parc – 58230 Saint-
Brisson

Les amateurs d'informatique de

Dun: J.C. Capoen Président :

03 86 84 62 89

La Sésa de Dun Les Places

Président : Jean-Pierre Amiel -

Rue du 26 Juin – 58230 Dun les Places

Amicale communale des propriétaires et

chasseurs de Dun les Places et

Montsauche :

Mairie 58230 Dun les Places

B. Chaventon : Président :

03 86 84 62 23

Société communale de chasse de Dun

les Places - Mairie - 58230 Dun

T. Auffray - 06 18 64 08 31

Music'Diffusion –

M. Tellier 06 80 60 90 94

